

---

---

**CEREALIS S.A**  
**SOCIETE ANONYME DE DROIT TUNISIEN FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE,**  
**COTEE AU MARCHE ALTERNATIF DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE**  
**TUNIS**  
**CAPITAL SOCIAL DE 4.888.889 TND**  
**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA**  
**APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA**  
  
**LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE**  
**IDENTIFIANT UNIQUE : 0849850 A**

---

---

**Convocation a l'assemblée générale ordinaire**

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration de la société, son président a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le Mercredi 09 Juin 2021 à Onze heure (11h00) à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sise à la Rue du Lac TURKANA, les Berges du Lac, 1053, Tunis, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 .
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 .
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 .
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 .
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et distribution de dividendes .
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020 .
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.
8. Proposition de renouvellement des mandats de certains Administrateurs.
9. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs .
10. Pouvoirs pour formalités

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'assurance de nos salutations les meilleures.

P/Le Conseil d'Administration

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EN DATE DU 9 JUIN 2021**

L'An Deux mille vingt et un (2021) et le 9 Juin à onze (11) heures, les Actionnaires de la société CEREALIS S.A Société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne Cotée au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis Au capital social de 4.888.889 TND , dont le siège social est situé immeuble Amir el Bouhaira appartement n°1, rue du lac Turkana les Berges du lac, 1053, Tunis - Tunisie, immatriculée au Registre National des Entreprises sous 0849850 A (la **Société**), se sont réunis à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sise à la Rue du Lac TURKANA, les Berges du Lac, 1053, Tunis, sur convocation de son Conseil d'Administration par des avis publiés au Journal officiel de la République Tunisienne numéro \_\_\_\_\_, au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises numéro \_\_\_\_\_ ainsi que dans deux journaux quotidiens à savoir le Temps et Essabeh du \_\_\_\_\_.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Mohamed Salah Gahbiche.

Monsieur Karim Gahbiche est désigné comme secrétaire.

La Société Ekuity Capital, représentée par Monsieur Abdelbasset Ben Moussa et Monsieur Hammadi Mokdadi sont désignés comme scrutateurs.

Monsieur Mohamed Triki Commissaire aux Comptes de la Société a été régulièrement convoqué à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué et annexée au présent procès-verbal que des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social sont présents ou représentés, soit \_\_\_\_\_ actions (\_\_\_\_\_) représentant \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_% ) du capital social et des droits de vote de la Société et, qu'en conséquence le quorum ainsi atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Une copie des statuts de la Société ;
- Les avis de convocation publiés au Journal Officiel de la République Tunisienne numéro \_\_ du \_\_ Mai 2021, au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises numéro \_\_\_\_ du \_\_ mai \_\_\_\_ ainsi que dans deux journaux quotidiens à savoir le Temps et Essabeh du \_\_\_\_\_.
- La liste des Actionnaires de la Société ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La feuille de présence de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Le texte du projet des résolutions ;
- Les états financiers se rapportant à l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Les états financiers se rapportant à l'activité du groupe Céréalis pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; et
- Les rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice sociale clos le 31 décembre 2020.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée en ces jours, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3. Examen et approbation des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.
4. Examen et approbation des états financiers consolidés du Groupe Céréalis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et distribution des dividendes.
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020.
7. Quitus aux Administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.
8. Proposition de renouvellement des mandats de certains Administrateurs.
9. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs.
10. Pouvoirs pour formalités.

Après discussion et échange de vues sur les points à l'ordre du jour, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréales relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_ des Actionnaires présents ou représentés.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Monsieur le Président, donne la parole au Commissaire aux Comptes de la Société pour la lecture et la présentation du rapport général et spécial afférents aux états financiers individuels et Consolidés de la Société relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte dudit rapport.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_ des Actionnaires présents ou représentés.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers individuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits états financiers se soldant par un bilan de vingt-cinq millions neuf cent cinquante et un mille deux cent soixante trois Dinars Tunisiens (25.951.263 TND) et faisant ressortir un résultat net de deux millions six cent quatre vingt deux mille trois cent sept Dinars Tunisiens (2.682.307 TND).

*Cette résolution, mise aux voix est adoptée, à \_\_\_\_\_ des Actionnaires présents ou représentés.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés du groupe Céréalis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits états financiers se soldant par un bilan de trente et un million quatre vingt dix neuf mille cinq cent quatre vingt dix sept Dinars Tunisiens (31.099.597 TND) et faisant ressortir un résultat net de trois millions cinq cent vingt six mille et huit cent vingt six Dinars Tunisiens (3.526.826 TND).

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_ des Actionnaires présents ou représentés.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme suit :

- Résultats de l'exercice 2020 :	2.682.307 TND.
- Résultats reportés antérieurs :	6.195.164 TND.
- Sous Total	8.877.471 TND.
- Réserve Légale 5% (10% du capital atteint) :	-
- Dividendes à distribuer	831.111,130 TND
- Résultat reportés	8.046.359,870TND

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014 et de l'article 47 la loi de finances pour la gestion de l'année 2018, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que la prime d'émission, qui s'élevait à son origine, à cinq million cent onze mille cent douze Dinars Tunisiens (5.111.112 TND) et dont le reliquat est de deux millions trente et un mille cent douze Dinars Tunisiens (2.031.112 TND) est exonéré de l'impôt en cas de distribution.

Après discussion, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de cent soixante-dix millimes (**0.170 TND**) par action correspondant à la somme globale de huit cent trente et un mille cent onze Dinars Tunisiens et cent trente millimes (**831.111,130 TND**) à prélever de la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du \_\_ Juin \_\_.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_ des Actionnaires présents ou représentés.*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, les conventions réglementées dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_ des Actionnaires présents ou représentés.*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_ des Actionnaires présents ou représentés.*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une durée de trois (3) ans prenant fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers clos le 31 décembre 2022 le mandat des Administrateurs suivants :

- •
- •
- •

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_ des Actionnaires présents ou représentés.*

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de sept mille Dinars Tunisiens (7.000 TND) net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_ des Actionnaires présents ou représentés.*

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à \_\_\_\_\_ des Actionnaires présents ou représentés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à treize heures (13h).

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

### **LE PRESIDENT**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mohamed Salah Gabbiche

### **LE SECRETAIRE**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Karim Gabbiche

### **LES SCRUTATEURS**

#### **P/Ekuity Capital**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Abdelbasset Ben Moussa

\_\_\_\_\_  
Monsieur Hammadi Mokdadi

### **LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mohamed Triki

**CEREALIS S.A**  
**SOCIETE ANONYME DE DROIT TUNISIEN FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE,**  
**COTEE AU MARCHE ALTERNATIF DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE**  
**TUNIS**

**AU CAPITAL SOCIAL DE 4.888.889 TND**  
**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA**  
**APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA**  
**LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE**  
**MATRICULE FISCAL : 849850 A/A/M/000**  
**MATRICULE CNSS : 00340687-**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EN DATE DU 6 JUIN 2021**

**FEUILLE DE PRESENCE**

<i>Actionnaires</i>	<i>Adresse des actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Participation en %</i>	<i>Noms, Prénoms des Mandataires ou représentants Légaux</i>	<i>Signatures</i>

**L LE PRESIDENT**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mohamed Salah Gahbiche

**LE SECRETAIRE**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Karim Gahbiche

**LES SCRUTATEURS**

**P/Equity Capital**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Abdelbasset Ben Moussa

\_\_\_\_\_  
Monsieur Hammadi Mokdadi